Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 10/07/2024 - 20893 - 2017 B 05488 - 830 056 198 - ABK SOFT

FIDEXIL
société d'expertise comptable
13, avenue Anatole France
92 110 Clichy

ABALSIA Consulting
Société par actions simplifiée
Au capital de 50.000 euros
Siège social :
128, rue de la Boétie
75008 PARIS
RCS PARIS 840 689 103

Rapport du Commissaire Aux Apports

Sur la valeur des actions de la **SAS ABALSIA CONSULTING**
Apportées à la SASU ABK SOFT

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur de l'apport de titres de la société **ABALSIA CONSULTING** consentis par **M. Amine BENKHALI** à la société **ABK SOFT**

Monsieur,

En exécution de la mission, qui m'a été confiée par l'associé unique de la société **ABK SOFT** en date du **21 juin 2024** concernant l'apport en nature devant être effectué par **M. Amine BENKHALI** dans le cadre de l'augmentation de capital de cette société, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L 225-147 du code de commerce.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. CONTEXTE GENERAL ET OBJECTIFS DE L'OPERATION

M. Amine BENKHALI envisage d'apporter les actions de la société **ABALSIA CONSULTING**, constituée sous forme de Société par actions simplifiée, qu'il détient dans le cadre d'une augmentation de capital de la société **ABK SOFT**.

Les actions apportées ont été acquises lors de la constitution, le 28 juin 2018, de la société **ABALSIA CONSULTING** pour 50 actions.

1.2. CARACTERISTIQUES DE L'APPORT

1.2.1 Personne physique apporteuse

La **SASU ABK SOFT** a été constituée le 6 juin 2017 par apport en numéraire de 1 000€ de capital social. La **SASU ABK SOFT** va procéder à une augmentation de capital par l'apport de titres de la société **SAS ABALSIA CONSULTING** actuellement détenues par :

- Monsieur **Amine BENKHALI**, né le 10 mai 1985 à Mzamza Janoubia (Maroc), de nationalité Marocaine, demeurant 10, rue René Cassin – 93360 Neuilly Plaisance,

1.2.2 Société bénéficiaire de l'apport

La **SASU ABK SOFT**, au capital de 1.000€ dont le siège social est sis au 10, rue René Cassin – 93360 Neuilly Plaisance. Ladite société a été constituée le 6 juin 2017**.** L'apport des actions de la société **ABALSIA CONSULTING** donnera lieu à une augmentation de capital représentative de la valeur de l'apport des actions.

1.2.3 **SAS ABALSIA CONSULTING** dont les titres sont apportés

La **SAS ABALSIA CONSULTING** est une société au capital de 50 000 euros dont le siège social est situé au 128, rue de la Boétie 75008 PARIS. Le capital social de la société **ABALSIA CONSULTING** est composé de 100 actions de 500€ de valeur nominale.

Description de l'activité de la société **ABALSIA CONSULTING :**

L'activité exercée est : **Conseil en systèmes et logiciels informatiques**.

1.3. VALORISATION DE L'APPORT

L'associé unique de la société **ABK SOFT** a convenu de retenir la valeur réelle des actions de la société **ABALSIA CONSULTING** estimée. L'apport porte sur 50 actions détenues par Monsieur **Amine BENKHALI** de la société **ABALSIA CONSULTING,** sur les 100 actions qui composent le capital social**.**

En conséquence, la valorisation des apports s'établit à la somme de **1 050 000€.**

1.4. REMUNERATION DES APPORTS

En rémunération des apports, il sera attribué à **Monsieur Amine BENKHALI, 105 000 actions de 10 €** de valeur nominale chacune, représentant une valeur totale de **1 050 000 €.**

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

2. APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. METHODES D'EVALUATION RETENUES

La société a mandaté un expert-comptable qui a retenu une approche multicritère qui a conduit à une valorisation totale de la société **ABALSIA CONSULTING** comprise entre 2 076 000€ et 2 194 000€.

Les méthodes retenues sont : valeur patrimoniale, Capitalisation de l'EBE corrigé, Méthode DCF.

Il a été retenu pour la valeur de l'apport une somme **de 2 100 000€**, correspondant à 100% du capital de la société **ABALSIA CONSULTING, soit une valeur de 1 050 000€ pour les 50 actions apportées.**

2.2. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ma mission a pour objet d'éclairer l'associé unique de la société **ABK SOFT** sur la valeur des apports devant être effectués par **Monsieur Amine BENKHALI**.

J'ai notamment :

- Obtenu le rapport de l'évaluateur,

- Echangé avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées ;

- vérifié la pleine propriété du matériel apporté en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;

- consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale ;

- pris connaissance de l'activité de la société ;

- pris connaissance de l'économie générale de l'opération afin de comprendre son bien-fondé et le contexte économique ans lequel elle se situe ;

- pris connaissance de la documentation juridique de l'augmentation de capital prévue ;

Enfin, j'ai obtenu une lettre d'affirmation de la part du Président de la société **ABALSIA CONSULTING** me confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant grever la consistance des capitaux propres en date du 24 juin 2024.

2.2. REALITE DE L'APPORT

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assuré de la pleine propriété par Monsieur **Amine BENKHALI** des actions de la société **ABALSIA CONSULTING** objet du présent apport.

3. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à **1 050 000** € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à Clichy le 28 juin 2024.
Le commissaire aux apports
FIDEXIL, Représentée par M Mouloud IGOUDJIL

Fidexil
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
13 av. Anatole France 92110 Clichy
Tél. 01 76 24 34 11- Fax 01 76 24 34 05
Siret 503 112 484 00020

FIDEXIL
SARL au capital de 10 000 € - Siège social : 13, avenue Anatole France 92110 Clichy
RCS NANTERRE 503 112 484
Tél : 01 76 24 34 11 - Mail : m.igoudjil@fidexil.fr